



Bulletin d'adhésion à L'ASSOCIATION BORDELAISE D'ÉGYPTOLOGIE

Montant des cotisations pour les adhérents individuels et les associations :

- Membre actif titulaire 30 €
- Membres actifs titulaires en couple 50 €
- Membre bienfaiteur 150 €
- Membre donateur >200 €
- Membre étudiant et demandeur d'emploi Gratuit*

* pour bénéficier de la gratuité, merci d'envoyer un justificatif à Jean-Luc Ponton, trésorier de l'ABE, 5 rue René Coty 33140 Villenave d'Ornon.

Pour adhérer à l'association, remplissez le formulaire suivant :

Civilité : Madame Monsieur Couple

Nom : Prénom :

Pour un couple Nom de la 2^{ème} personne

Nom : Prénom :

E-mail :

Adresse : (N° Rue)

Code postal : Ville :

Téléphone portable (Facultatif mais utile):

Téléphone Fixe (Facultatif) :

Mode d'adhésion :

Membre actif titulaire (30 €) Membres actifs titulaires en couple (50 €)

Membre bienfaiteur (150 €) Membre donateur (>200 €)

Étudiant (gratuit) Demandeur d'emploi (gratuit)

Inscription à une ou plusieurs activités optionnelles

Atelier des Jeudis de l'ABE (30 €/trimestre) 3 saisons par an

Cours de civilisation (20 €/cycle) 2 cycles par an

Initiation aux hiéroglyphes (30 €)

Cours d'égyptien ancien (30 €/trimestre). Les cours ne débiteront que si un minimum d'adhérents sont intéressés. Cochez cette case si vous êtes dans ce cas.

Montant total du paiement (€)

Les cotisations peuvent être réglées par virement bancaire ou par chèque :

- Chèque à l'ordre de l'Association Bordelaise d'Égyptologie adressé à Jean-Luc Ponton, trésorier de l'ABE, 5 rue René Coty 33140 Villenave d'Ornon.
- Virement Bancaire sur le compte de l'AEB. Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique BPACA Villenave d'Ornon IBAN : FR76 1090 7000 0136 2211 9290 777 BIC : CCBPFRPPBDX

La qualité de membre peut se perdre par :

- *non paiement de la cotisation annuelle,*
- *démission,*
- *décès,*
- *pour motif grave, portant tort à la bonne réputation de l'ABE, l'intéressé ayant été préalablement invité à se justifier devant le bureau.*

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.